

JE SUIS ÉCOCITOYEN J'AGIS AU QUOTIDIEN !



“Béziers, ville durable”



Edito

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».
Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Rapport Brundtland, 1987.

La Ville de Béziers agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable dans l'ensemble de ses actions et politiques publiques, notamment à travers la signature de la convention des maires pour le Climat et l'Énergie, la charte « Ville sans perturbateurs endocriniens », ou encore la charte régionale « objectif zéro phyto dans nos villes et villages ». Une municipalité qui souhaite engager une véritable politique de Développement Durable sur l'ensemble de son territoire, doit avant tout avoir un comportement exemplaire dans ses services. Pour exemple, elle a obtenu la labellisation Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale (THQSE) pour son Théâtre Municipal. Ainsi Béziers s'engage dans une démarche de développement durable pour devenir une **ville durable** et vous donne, à travers le présent guide, quelques **conseils pour agir durablement**.

Il appartient à chacun d'entre nous d'apporter sa contribution pour devenir écocitoyen !

Sommaire

 **ÉNERGIE** : Préservons nos ressources page 2

 **EAU** : Attention, elle est précieuse page 6

 **DÉCHETS** : Vite, ça déborde ! page 8

 **BRUIT** : Silence ! On vit page 10

 **DÉPLACEMENTS** : Changeons nos habitudes page 11

ÉNERGIE

Préservons nos ressources

La ville de Béziers met en place des actions permettant de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre d'équipements municipaux : rénovations de chaufferies, développement des énergies renouvelables, remplacement de lanternes énergivores en éclairage public...

La Ville agit en faveur de la maîtrise de l'énergie !

La Ville de Béziers a rejoint les 9 664 signataires européens de la Convention des maires pour le climat et l'énergie. Elle s'est donc engagée à :

- réduire les émissions de CO₂ sur son territoire d'au moins 40 % d'ici 2030 grâce notamment à une meilleure efficacité

énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables, - s'adapter aux incidences du changement climatique.

LE PLAN LUMIÈRE



La mise en place de ce plan pluri-annual d'investissement sur la période 2015 - 2020 (3,4 Millions d'€) devrait engendrer une Économie annuelle de **70 %** sur le budget de fonctionnement de l'éclairage public (à Coût constant). Ce sont **8 360 lanternes** équipées par des ballons fluorescents et Sodium Haute Pression qui ont été remplacés par des leds sur la période 2015 - 2020 de ce plan ! Un plan Lumière II est en cours d'élaboration pour remplacer les **4 000 lanternes** restantes par des leds...

UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE



La Ville de Béziers a mis en place des panneaux solaires photovoltaïques sur quatre bâtiments municipaux (sociaux et scolaires). La Ville a également bénéficié, dans le cadre d'un partenariat avec la société Quadran, de l'installation d'une centrale solaire de **20 000 m²** d'ombrières photovoltaïques d'une **puissance totale de 4 342 kWc** sur les parkings du stade Raoul Barrière afin d'allier le confort de stationnement des véhicules et la production d'électricité d'origine renouvelable.

Les 13158 panneaux installés permettent de **produire chaque année 6 000 MWh**, l'équivalent de la consommation électrique de **5 100 habitants**.

À VOUS D'AGIR !

Eteignez les lumières dès que vous sortez d'une pièce.

Sachez que 3 ampoules de 75 W qui restent allumées une soirée consomment autant qu'une lessive à 60°C !

Ne laissez pas les appareils électroménagers en veille (TV, Ordinateur), équipez-les de multiprises.

Ainsi vous consommerez 10 % de moins en électricité.

Optez pour les lampes à basse consommation.

Elles peuvent durer jusqu'à 15 fois plus longtemps qu'une ampoule à incandescence.

Chauffez en priorité les pièces de vie (salon, cuisine).

En baissant le thermostat d'1°C dans votre logement, vous pouvez réduire votre facture de chauffage de 7 %.

Dégivrez le réfrigérateur / congélateur au moins tous les 3 mois.

Vous pouvez économiser jusqu'à 50 % d'électricité sur ce poste. Au-delà de 3 mm, le givre crée une couche isolante et engendre une surconsommation de 30 % et à 1 cm cela représente déjà 50 % !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Baisser le thermostat d'1° degré de chaque foyer français permettrait une économie électrique annuelle équivalente à la ville de Marseille.

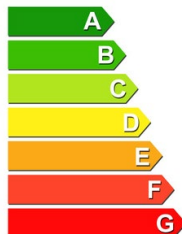
Le surcoût d'une ampoule basse consommation de 20 W achetée à 12 euros à la place d'une ampoule classique de 100 W achetée à 60 centimes est amorti en un an environ.

Pour choisir les ampoules les plus économes, consultez le site www.guide-topten.com

LE « TRUC » EN +

Suivez l'étiquette énergie pour l'achat de vos appareils électroménagers.

L'étiquette-énergie est une fiche destinée au consommateur qui résume les caractéristiques d'un produit notamment sur ses performances Énergétiques.



EAU

Attention, elle est précieuse

L'eau fait partie de notre patrimoine. Au même titre que les ressources énergétiques, la préservation et la mise en valeur de la ressource en eau doivent être prises en compte en fonction de l'intérêt général et des générations à venir.

La ville agit en faveur de la préservation de la ressource en eau !

La Préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et donc l'accessibilité à l'eau potable, représente un enjeu majeur pour le territoire. Aussi la Ville, signataire d'engagement pour une région « ec-eau-nome » depuis 2014, mène de nombreuses actions en ce sens :

- le paillage des massifs de fleurs et d'arbustes,
- le remplacement des pelouses par des massifs méditerranéens ou des prairies,
- le remplacement des systèmes d'arrosage par aspersion par du goutte à goutte pour les massifs floraux,
- la gestion centralisée de l'arrosage automatique,
- la transformation de pelouses en zones enherbées,
- le contrôle automatisé des consommations d'eau.

FOCUS SUR LE PLATEAU DES POÈTES

Le Plateau des Poètes :

- site pilote et emblématique, il a été précurseur en passant en zéro phyto dès 2008 !
- de plus, après les travaux de mise en circuit fermé de la fontaine du Titan en 2018, ce sera au tour de la fontaine de « l'enfant au poisson » pour 2020 !



Massif sec du jardin botanique de la Gare du Nord

LE PAPPH (PLAN D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES)

Cette démarche, bien que largement mise en place depuis de nombreuses années, a pour objectif, non seulement de poursuivre nos actions relatives au zéro phyto sur les espaces verts, cimetières et voirie, mais aussi de modifier et d'accompagner les changements de pratiques liés au désherbage et à l'entretien des espaces publics.

Pour y parvenir, du matériel alternatif a été acheté en 2019 pour un montant global de 190 752 €, subventionné à hauteur de 101 433€ par l'Agence de l'eau.

À VOUS D'AGIR !

Fermez le robinet dès que vous avez fini de l'utiliser :

vous économiserez 17l d'eau par jour.

Prenez des douches plutôt que des bains.

Un bain de 200l équivaut à 5 douches.

Installez des économiseurs d'eau sur vos robinets et changez vos joints régulièrement.

En installant un double bouton poussoir sur votre chasse d'eau, vous pouvez économiser 10 000 l d'eau par an.

Pensez à récupérer l'eau de pluie pour arroser votre jardin.

Pour cela, utilisez des récupérateurs d'eau, des grandes bassines ou de simples seaux.

Arrosez le matin tôt ou le soir tard pour éviter une perte trop rapide d'eau.

Respectez les restrictions d'eau en cas de sécheresse.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un robinet qui goutte de façon régulière entraîne un gaspillage de 4 litres d'eau par HEURE.

Pour produire 1 kg de bœuf, il faut 15 500 litres d'eau.

Aujourd'hui, un français consomme en moyenne 137 litres d'eau par jour. En comparaison, un habitant d'Afrique Sub-saharienne consomme seulement 10 litres par jour.

LE « TRUC » EN +



Cet éco-label, créé en 1992, certifie que les produits utilisés ont des impacts moindres sur l'environnement tout en ayant la même capacité que les autres produits. Cet éco-label est valable partout en Europe. Son équivalent français prend cette forme :



DÉCHETS

Vite, ça déborde !

Les activités de la Ville de Béziers génèrent un important volume de déchets, qu'il convient de réduire et valoriser.

La ville agit en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets !

Des actions sont menées dans l'ensemble des services municipaux. Par exemple :

- Acquisition d'un broyeur pour la production de paillage utilisé dans les parcs et jardins de la Ville.

- Mise en place d'une collecte séparée de nos déchets de bureaux (papiers, gobelets,...)

- Collecte de piles :

La ville de Béziers a mis en place une collecte de piles qui s'étend sur l'ensemble de ses services. Les bacs sont relevés en fonction de la demande et apportés ensuite en déchetterie.

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE SUR LES MAISONS DE QUARTIER

En 2020, via cette démarche environnementale, l'objectif est d'introduire et de dynamiser un élan écocitoyen (agents, administrés) à travers des animations et des événements sur les maisons de quartier.

A ce titre, elles sont de formidables outils permettant de sensibiliser les publics à la cause environnementale.

En effet, elles permettent de mailler le territoire (associations, acteurs institutionnels et administrés) et agissent comme vecteur de communication auprès de l'ensemble des publics.

- Collecte Sélective :

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la ville de Béziers a mis en place une collecte sélective (papier, emballages...) sur la caserne Saint Jacques. Elle permettra de récolter **38 500 litres de déchets recyclables par an !**

- Mise en place d'une collecte de déchets d'activités professionnelles comme le papier, le carton, les Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques (D3E), le fer, ou encore le « placoplâtre ».

SUPPRESSION DE LA VAISSELLE JETABLE



- Utilisation du gobelet réutilisable rendu obligatoire sur l'ensemble du périmètre Féria
- Suppression des gobelets plastiques aux machines à café ainsi qu'aux fontaines à eau.
- Suppression de la vaisselle jetable sur les Maisons de Quartier, au cabinet du Maire ainsi qu'au relations publiques.

À VOUS D'AGIR !

Privilégiez l'achat de vrac avec vos propres contenants

Recyclez vos piles, cartouches d'encre, ampoules : ces produits peuvent être particulièrement nocifs pour l'environnement. Ils peuvent être collectés en déchetterie ou dans les grandes enseignes de distribution.

Préférez la vaisselle réutilisable à la vaisselle jetable.

N'imprimez que si c'est nécessaire. De plus, vous pouvez utiliser en brouillon les feuilles imprimées sur une seule face.

Compostez vos déchets verts (épluchure, branchage, feuilles, etc...), pour produire votre propre « engrais naturel » et ainsi réduire de 30 % le volume de votre poubelle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

67 bouteilles d'eau en plastique permettent de fabriquer une couette pour deux personnes.

1 tonne de plastique recyclé permet d'éviter une production de 1,2 tonnes de pétrole.

Si on recycle 670 canettes métalliques, on pourra fabriquer un vélo tout neuf.

LE « TRUC » EN +

CITEO est née de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre des filières à responsabilité élargie des producteurs en matière d'emballages (Eco-Emballages créé en 1992) et de papiers Graphiques (Ecofolio créé en 2007). Citeo œuvre pour réduire l'impact Environnemental des emballages ménagers et des papiers, en les transformant en nouvelles Ressources.



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Obligatoire depuis janvier 2015, le logo Triman doit figurer sur l'ensemble des produits ou leurs emballages (plastique, carton, etc.). L'objectif est de contraindre les producteurs, distributeurs ou importateurs, en France, à transmettre une consigne pour faciliter le tri des déchets.



BRUIT

Silence, on vit !

Le bruit constitue une pollution aussi bien à la Ville qu'à la campagne : voitures, tondeuses, VMC, musique amplifiée, aboiements...

Limitier son impact sonore relève du bon sens et du respect du voisinage.

La Ville agit face aux nuisances sonores subies par les administrés !

Le bruit de voisinage peut être émis par deux types de sources :

1/ **Pour les bruits /tapages résultant des comportements de personnes**, vous pouvez contacter la Police Municipale au 0 800 61 49 61, ou la Police Nationale en composant le 17.

2/ **Pour les bruits résultant des activités professionnelles**, vous pouvez saisir le service Hygiène-Environnement par un courrier écrit et nominatif adressé à Monsieur Le Maire et détaillant succinctement le problème rencontré :

le service Hygiène-Environnement est équipé de matériel de mesure homologué et performant pour mesurer in situ les niveaux sonores chez les plaignants conformément aux normes en vigueur, et pour vérifier si les émergences sonores produites respectent les seuils limites fixés par la réglementation.

À VOUS D'AGIR !

Veillez à ne pas bricoler ni tondre la pelouse en dehors des horaires autorisés.









En immeuble collectif, pensez que votre plancher, c'est le plafond du voisin.

Si vous organisez une fête, prévenez vos voisins et soyez attentifs au volume sonore de vos conversations et de la musique.

Si vous avez un animal, soyez attentifs à son bon comportement (aboiements, etc...)

Soyez attentifs à vos voisins : leur rythme de vie est peut-être différent du vôtre et leurs plages de repos sont peut-être décalées !

LE « TRUC » EN +

SEUIL DE DOULEUR 120dB	130 dB		AVION AU DECOLLAGE
	105 dB		CONCERT = SIRENE
SEUIL DE DANGER 85 dB	100 dB		MP3 A FOND = MARTEAU PIQUEUR
	70-80 dB		RESTAURANT
	60-70 dB		CIRCULATION IMPORTANTE
	40-60 dB		CONVERSATION
	30 dB		LIEU CALME
dB = DECIBEL	20-30 dB		CHUCHOTEMENT

N'attendez pas d'avoir mal aux oreilles pour vous protéger ! Le risque auditif est réel bien avant l'apparition d'une douleur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour bien dormir, notre organisme ne doit pas supporter plus de 30 décibels.

Une conversation entre amis émet environ 60 décibels.

Au delà de 90-95 décibels, le bruit devient dangereux pour la santé.

La limite des « 22h » est un mythe. La réglementation s'applique de jour comme de nuit.

DEPLACEMENTS

Changeons nos habitudes !

Sur l'agglomération de Béziers, le transport routier est le premier poste de consommation d'énergie (47%). L'essentiel des déplacements des habitants (93%) sont internes à l'agglomération : 61,1 % se font en voitures et deux-roues motorisés, contre 6,2 % en transports collectifs.

La Ville agit en faveur de déplacements plus responsables !

Ainsi, le parc automobile de la Ville a notamment travaillé sur :

- l'insertion des critères environnementaux dans les marchés d'acquisition de véhicules pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (bonus écologique),
- la réorganisation du pool de véhicules municipaux,
- la responsabilisation des utilisateurs des véhicules de service par la transmission régulière de tableaux de bord,

- l'acquisition de véhicules propres : 6 en 2019, et 8 de plus en 2020.

LE « TRUC » EN +

Depuis **octobre 2019**, la trottinette motorisée fait partie d'une nouvelle catégorie de véhicule et entre dans le Code de la route. Les principales dispositions de la réglementation des trottinettes motorisées sont :

- Elle doit comporter un dispositif de freinage efficace
- Elle ne doit pas excéder **25 km par heure**
- Tout conducteur de trottinette motorisée doit être **âgé d'au moins 12 ans**.
- Le conducteur doit être coiffé d'un casque attaché et conforme à la réglementation.

À VOUS D'AGIR !

Adoptez une conduite souple.

Utilisez le co-voiturage et organisez vos déplacements de façon plus rationnelle.

Utilisez, autant que possible, les transports en commun (bus, train) et les transports doux (vélo, marche à pied, rollers, trottinette,...) notamment pour les trajets les plus courts.

Entretenez régulièrement votre voiture. Une voiture équipée de pneus récents pollue moins qu'une voiture aux pneus lisses.

Pour l'acquisition d'un nouveau véhicule, intéressez-vous aux nouveaux carburants moins polluants. Privilégiez les véhicules dits « propres » (GPL, Hybride, électrique)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Utiliser sa voiture pour des trajets inférieurs à 3 km multiplie la consommation de carburant par 3.

En agglomération, 50 % des accidents concernent des deux-roues.

DES SOLUTIONS EXISTENT !

Les modifications des habitudes et des comportements peuvent permettre de réduire les consommations énergétiques, de lutter contre l'accroissement de l'effet de serre et de préserver l'environnement et la santé publique.

QUELQUES CONTACTS UTILES

ÉNERGIE : Préservons nos ressources

La maison de l'habitat durable

1 avenue Président Wilson

34500 BEZIERS

Tél. : 04 99 41 34 94

BRUIT : Silence ! On vit

www.bruit.fr

EAU : Attention, elle est précieuse

Agence de l'eau RMC

2 - 4 allée de Lodz

69363 LYON cedex 7

Tél. : 04 72 71 26 00

www.eaurmc.fr

DÉPLACEMENTS : Changeons nos habitudes

Béziers Méditerranée Transports

39 Bd de Verdun

CS30567

34536 BEZIERS Cedex

www.beemob.fr

Hérault Transport

www.herault-tranport.fr

TER Occitanie

<https://www.ter.sncf.com/occitanie>

Site de covoiturage

www.blablacar.fr/covoiturage/beziers

DÉCHETS : Vite, ça déborde !

Déchetterie du Capiscol

Rue Blondel - ZI du Capiscol

34500 Béziers

N° Vert : 0800 0800 34

(appel gratuit depuis un poste fixe)

sur les encombrants, le calendrier du tri,
les composteurs...

Pour en savoir plus sur les éco-gestes :

www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens

www.consommerdurable.com

www.beziers.fr

